

12 NOVEMBRE 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 12 novembre 2019, à 19 h, à la salle du Conseil située au 100, rue de la Plage, à Saint-Alphonse-Rodriguez.

SONT PRÉSENTS : M^{ME} ISABELLE PERREAULT, MAIRESSE
M. JEAN OUELLET, DISTRICT N^O 2
M^{ME} DELPHINE GUINANT, DISTRICT N^O 4
M. RÉMI BÉLANGER, DISTRICT N^O 5
M^{ME} MIREILLE ASSELIN, DISTRICT N^O 6

SONT ABSENTS : M. PIERRE LAVALLÉE, DISTRICT N^O 1
M. CHARLES-ANDRÉ PAGÉ, DISTRICT N^O 3

EST AUSSI PRÉSENTE : M^{ME} ELYSE BELLEROSE, DIRECTRICE GÉNÉRALE
ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

PUBLIC : 2 PERSONNES

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Isabelle Perreault, mairesse, agit à titre de présidente d'assemblée et madame Elyse Bellerose, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, agit à titre de secrétaire d'assemblée. Après vérification du quorum, la séance est ouverte. Il est 19 h 1.

2019-11-405

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DELPHINE GUINANT
ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) VILLAGE – LOT 19A-10, ROUTE 343 – FAUBOURG 343 INC.

4. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 900-2019 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 886-2018 CONCERNANT L'ENTRETIEN ESTIVAL ET HIVERNAL DES CHEMINS PRIVÉS PAR LA MUNICIPALITÉ

5. ADOPTION DE LA POLITIQUE D'ENTRETIEN DES RUES PRIVÉES

6. OCTROI DE MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS (AVOCAT) – ACQUISITION DES BARRAGES DU LAC GAREAU NUMÉRO X0004184 ET NUMÉRO X0004186 – CABINET BÉLANGER SAUVÉ DE JOLIETTE

7. RÉSEAU INFORMATIQUE – MICROSOFT EXCHANGE ONLINE – RÉSOPRO INC.

8. FORMATION – DIRECTRICE ADJOINTE – ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC (ACSIQ)

9. EXPLOITATION PONCTUELLE – CAMION DE RUE – PROJECTION DU FILM « LES FLEURS OUBLIÉES » DANS LE CADRE DE L'ÉVÉNEMENT À LA RENCONTRE D'ALBERT PAYETTE

10. PÉRIODE DE QUESTIONS (SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-11-406 3. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)
VILLAGE – LOT 19A-10, ROUTE 343 – FAUBOURG 343 INC.

ATTENDU QUE la demande consiste à évaluer les plans d'implantation, d'architecture et d'aménagement du projet commercial prévu sur le lot 19A-10, route 343, à partir des objectifs et critères prescrits au Règlement n° 692-2006 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la municipalité (certaines rues du noyau villageois);

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez a adopté le règlement numéro 692-2006 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale sur une partie du territoire de la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez;

ATTENDU QUE le lot 19A-10, route 343 (Faubourg 343 inc.) est situé dans une zone soumise au dépôt d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) doit faire des recommandations au conseil municipal dans le cadre du dépôt d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'approbation des plans de construction et d'aménagement;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme s'est réuni le 30 octobre 2019 pour analyser la demande pour le lot 19A-10, route 343 (Faubourg 343 inc.);

ATTENDU QUE suite à l'analyse des critères et objectifs applicables, le CCU recommande au conseil municipal d'accepter le projet comme étant conforme aux critères et objectifs du règlement numéro 692-2006 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale sur le territoire de la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MIREILLE ASSELIN
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante et ne peut en être dissocié;

QU'après étude et discussion des documents présentés, de suivre les recommandations du comité consultatif d'urbanisme (CCU) et **d'accepter** la demande d'approbation des plans au PIIA n° 692-2006 du projet commercial prévu sur le lot 19A-10, route 343, aux **quatre conditions suivantes** :

1. que soit déposé à la Municipalité, d'ici le 1^{er} juin 2020, un plan d'aménagement paysager du terrain. Ce plan devra notamment prévoir la plantation d'arbres dans les deux marges avant. La proposition devra être approuvée par le conseil municipal avant que les travaux d'aménagement paysager n'aient débuté. De plus, ces travaux devront être terminés à l'intérieur d'un délai maximal d'un (1) an, soit avant le 1^{er} juin 2021.

2. que soient camouflés les équipements mécaniques (ventilation, climatisation, génératrice, réservoir et autres) par un écran végétal ou une clôture en bois opaque, de telle façon qu'ils ne soient visibles d'aucune rue;
3. que soient camouflés les équipements de récupération de déchets, recyclage et compost par un écran végétal ou une clôture en bois opaque, de telle façon qu'ils ne soient visibles d'aucune rue;
4. que soit aménagé un trottoir jusqu'à la ligne de lot de la nouvelle rue à gauche afin que les piétons aient accès au commerce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-11-407 4. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 900-2019 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 886-2018 CONCERNANT L'ENTRETIEN ESTIVAL ET HIVERNAL DES CHEMINS PRIVÉS PAR LA MUNICIPALITÉ

Le conseiller Jean Ouellet dépose un avis de motion et un projet du règlement numéro 900-2019 voulant qu'il y ait adoption, lors d'une séance subséquente, du règlement numéro 900-2019 abrogeant les règlements numéro 886-2018, 886-1-2019 et 886-2-2019 concernant l'entretien estival et hivernal des chemins privés par la Municipalité.

2019-11-408 5. ADOPTION DE LA POLITIQUE D'ENTRETIEN DES RUES PRIVÉES

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez a effectué une révision des dispositions visant l'entretien estival et hivernal des chemins privés;

ATTENDU QU' il y a lieu d'inclure toutes ces dispositions à l'intérieur d'une politique.

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉLANGER
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante et ne peut en être dissocié;

QUE la « *Politique d'entretien d'une rue privée ou un secteur de rues privées* » soit adoptée et entre en vigueur immédiatement.

QUE le texte de la « *Politique d'entretien d'une rue privée ou un secteur de rues privées* » fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier ou le greffier à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-11-409 6. OCTROI DE MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS (AVOCAT) – ACQUISITION DES BARRAGES DU LAC GAREAU NUMÉRO X0004184 ET NUMÉRO X0004186 – CABINET BÉLANGER SAUVÉ DE JOLIETTE

ATTENDU QUE des travaux de mise à niveau des barrages du Lac Gareau (X0004184 et X0004186);

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez doit être propriétaire des barrages afin de satisfaire aux exigences gouvernementales;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉLANGER
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante et ne peut en être dissocié;

QUE la Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez mandate le cabinet d'avocats Bélanger Sauvé de Joliette afin de produire tous les documents visant l'acquisition, par la municipalité des barrages du Lac Gareau (X0004184 et X0004186).

QUE les coûts dudit mandat font partie intégrante des dépenses reliées à l'exécution des travaux;

QUE cette dépense est imputée au poste budgétaire 03 310 05 721;

D'autoriser la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier ou le greffier à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-11-410

7. RÉSEAU INFORMATIQUE – MICROSOFT EXCHANGE ONLINE – RÉSOPRO INC.

ATTENDU QUE le réseau informatique nécessite des ajustements et mises à jour pour assurer l'acheminement des courriels;

ATTENDU QUE la migration vers Exchange Online est la solution la plus efficace et comporte des frais d'installation et un coût mensuel par adresse électronique;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DELPHINE GUINANT
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante et ne peut en être dissocié;

QUE la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez accepte l'offre de services de Résopro inc. pour l'installation de Microsoft Exchange Online sur les trente-six (36) postes de travail de la Municipalité pour une somme totale représentant près de quinze (15) heures puisées à même la banque d'heure allouée à Résopro inc.;

QUE des frais mensuels de 5,87 \$ incluant les taxes applicables seront facturés par poste de travail pour l'accès à Microsoft Exchange Online;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 130 00 414;

D'autoriser la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier ou le greffier à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-11-411 **8. FORMATION – DIRECTRICE ADJOINTE – SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC (ACSIQ)**

ATTENDU la formation *ICARIUM numéro 5 – la gestion du changement organisationnel* – offerte par l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ)

ATTENDU QUE' le directeur du service de Sécurité incendie recommande l'inscription de madame Christine Arbour-Trépanier, directrice adjointe du service de Sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JEAN OUELLET
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante et ne peut en être dissocié;

QUE la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez autorise la directrice adjointe au service de Sécurité incendie à assister à une formation dispensée par l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ), le 14 novembre 2019, à Berthierville;

QUE la Municipalité défraie le coût de l'inscription au montant de 178,21 \$ incluant les taxes applicables;

QUE les frais inhérents à cet événement soient remboursés conformément au règlement sur le remboursement des dépenses et sur présentation des pièces justificatives;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 220 00 454;

D'autoriser la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier ou le greffier à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-11-412 **9. EXPLOITATION PONCTUELLE – CAMION DE RUE – PROJECTION DU FILM « LES FLEURS OUBLIÉES » DANS LE CADRE DE L'ÉVÉNEMENT À LA RENCONTRE D'ALBERT PAYETTE**

ATTENDU QUE l'événement « *À la rencontre d'Albert Payette* » suscite un engouement auprès de la population rodriguaise et régionale;

ATTENDU QUE la journée du 16 novembre est consacrée à cet événement et propose diverses activités;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MIREILLE ASSELIN
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante et ne peut en être dissocié;

QUE la Municipalité autorise la compagnie *Paella géante* à vendre et servir ses produits dans le cadre de l'événement *À la rencontre d'Albert Payette* qui comprend une exposition en après-midi, la projection du film *Les Fleurs oubliées* et une rencontre;

DE prévoir l'installation d'équipement d'alimentation en eau et en électricité pour le camion de rue;

D'autoriser la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier ou le greffier à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. PÉRIODE DE QUESTIONS (SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

2019-11-413 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DELPHINE GUINANT
ET RÉSOLU :

QUE la séance est levée. Il est 19 h 25.

ISABELLE PERREULT
MAIRESSE

ELYSE BELLEROSE
DIRECTRICE GÉNÉRALE
ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM